

**Service des Emplois et des Enseignants des Ecoles – S3E
Bureau de Gestion Collective**

Niort, le 14 janvier 2022

Affaire suivie par
Caroline Thomas
Aurélie Dunot
Téléphone
05 17 84 02 30
Mél.
grhcollective1D-79@ac-poitiers.fr

Le directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale des Deux-Sèvres

à

Adresse postale
DSDEN 79
61 avenue de Limoges
CS 98861
79026 NIORT

Mesdames et Messieurs les enseignants
S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Préparation du CAPPEI – Appel à candidatures pour une formation en 2022-2023.

Références : Circulaire du 12 février 2021 (BOEN n°10 du 11 mars 2021)
Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux
pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.

Un appel à candidature à suivre la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, est ouvert.

I – Formation préparant au CAPPEI

Cette formation s'adresse aux enseignants qui souhaitent acquérir les compétences d'un enseignant spécialisé :

- Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
- Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

Cette formation, organisée sur le site de l'INSPE de Niort, comporte :

- Un parcours de formation modulaire en alternance de 300 heures organisé sur une année scolaire conduisant aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Des modules de formation d'initiative nationale d'une durée totale de 100 heures.

Le parcours de formation s'articulera autour :

- d'un tronc commun non fractionnable, composé de 6 modules obligatoires (144 heures)
- de deux modules d'approfondissement (104 heures)
- d'un module de professionnalisation dans l'emploi (52 heures)
- et, éventuellement, de modules de formation d'initiative nationale après la certification. Le parcours est déterminé en fonction de l'emploi visé.

Modules de Tronc Commun :

- Enjeux éthiques et sociétaux
- Cadre législatif et réglementaire
- Connaissance des partenaires
- Relations avec les familles
- Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
- Personne-ressource

Deux modules d'approfondissement à choisir parmi les quatre ci-dessous :

- Troubles de la fonction auditive 1 et 2
- Troubles psychiques, troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), troubles des fonctions cognitives, troubles du spectre autistique 1 et 2
- Grande difficulté scolaire 1, grande difficulté scolaire 2, troubles psychiques, TSLA, troubles des fonctions cognitives
- Grande difficulté scolaire 1, grande difficulté scolaire 2, difficulté de compréhension des attentes de l'école, troubles psychiques, TSLA, troubles des fonctions cognitives

Un module de professionnalisation à choisir parmi les quatre ci-dessous :

- Coordonner une Ulis, enseigner en UE
- Travailler en Rased – aide à dominante pédagogique
- Travailler en Rased - aide à dominante relationnelle
- Enseigner en Segpa ou EREA, enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé (CEF).

II – Modalités de candidature au CAPPEI

Peuvent postuler les enseignants appartenant aux corps des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Les candidats retenus s'engagent à suivre l'ensemble de la formation et à se présenter à l'examen.

Les enseignants en formation seront affectés à titre provisoire dès la rentrée prochaine sur un poste correspondant à la spécialisation choisie : **ils doivent donc impérativement participer au mouvement départemental 2022.**

Une réunion d'information se déroulera en visioconférence le **27 janvier 2022 à 17h30**, par le lien suivant :

<https://meet.starleaf.com/4109931109/app>

Suite à cette réunion d'information, les candidats feront parvenir le formulaire joint, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation, à leur IEN de circonscription pour avis (copie à ien.niort-ash-ia79@ac-poitiers.fr) avant le :

Vendredi 4 février 2022 (délai de rigueur)

Cet avis, émis par l'IEN de circonscription et l'IEN-ASH, portera sur les points suivants :

- motivations du candidat ;
- aptitude à s'insérer dans une équipe de travail ;
- capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées ;
- capacités relationnelles ;
- capacités à suivre une formation spécialisée.

Les IEN feront parvenir le dossier ainsi complété, au secrétariat de l'IEN-ASH (ien.niort-ash-ia79@ac-poitiers.fr) pour **le 4 mars 2022**.

Les candidatures seront classées par ordre de priorité après les entretiens individuels qui se tiendront **le mercredi 9 mars 2022** entre 13h30 et 17h30.

La décision de l'IA-DASEN leur sera transmise ultérieurement.

**Le Directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Deux-Sèvres**

Signé

Arnaud LECLERC